

AU MENU DU CONSEIL : RELANCE ÉCONOMIQUE, SOUTIEN AUX PROJETS DES COMMUNES, A L'ENSEIGNEMENT SUP. , COMPÉTENCE EAU PLUVIALE URBAINE, ...

A l'occasion de la tenue du Conseil communautaire ce mardi 8 décembre, le Président David MARGUERITTE a souhaité faire un point d'actualité sur certains sujets majeurs à l'ordre du jour de cette séance.

Le plan de relance :

L'agglomération a renouvelé sa collaboration avec la Région Normandie pour mettre en place un dispositif d'aide économique complémentaire pour les entreprises

locales des secteurs les plus affectés par la crise sanitaire.

Cette fois encore, avec « Impulsion Résistance Normandie » la Région et le Cotentin, veulent jouer pleinement leur rôle aux côtés des entreprises pour ainsi répondre aux besoins d'accompagnement financier non couverts par les dispositifs existants, mis en place par l'État notamment. Une aide d'urgence de 1 000 € par salarié et plafonnée à 5 000 € sera ainsi proposée sur demande aux entreprises de moins de 5 salariés dans les secteurs du tourisme, de la culture, du sport et de l'évènementiel et ne bénéficiant pas du Fonds National de Solidarité (FNS) et enregistrant une baisse de chiffre d'affaires entre 30 et 50%.

Auparavant, l'agglomération avait activé dès début novembre son propre plan de relance pour soutenir les activités locales et faire rempart à la crise :

- Mobilisation de 5 agents communautaires pour déployer dès le 19 novembre, une Cellule d'Appel des Entreprises complémentaire à celle mise en place par les Chambres Consulaires ;
- Remise gracieuse des loyers de novembre et décembre pour les entreprises «hébergées» dans

- les locaux communautaires et fermées administrativement ;
- Soutien à la plateforme Click and Collect « Ma ville, mon shopping » et d'autres initiatives en faveur du commerce de proximité ;
 - Réactivation du site Internet de promotion des producteurs du Cotentin « J'achète local » ;
 - Mise en vente par l'Office de Tourisme de Box cadeaux « Le Cotentin au pied du sapin », constitués exclusivement de produits phares de la destination.

Par ailleurs, une attention particulière est portée au traitement des factures et au maintien de la commande publique afin de poursuivre l'élaboration des projets d'investissement du territoire qui constituent autant de leviers pour l'économie locale.

2,1M€ pour les Fonds de Concours

En abondant aux initiatives portées par les communes, l'agglomération soutient également l'économie locale, notamment avec la politique d'attribution des Fonds de Concours pour laquelle elle consacre une enveloppe annuelle de 2,5M€.

34 projets seront présentés lors du Conseil communautaire.

Pour amplifier la relance économique du territoire, le Cotentin souhaite faire évoluer certaines règles des Fonds de concours en modifiant les critères d'attribution. Le soutien aux projets des communes augmentera ainsi de 31%.

Le soutien aux projets de proximité via les Fonds de Concours agira de manière complémentaire avec la mise en place de la Cellule d'accompagnement à l'émergence des projets communaux présentée en septembre dernier. Avec cette cellule,

l'agglomération souhaite jouer son rôle de facilitateur et aider les communes dans leurs démarches afin de permettre à leurs initiatives de sortir de terre. Pour rappel, actuellement ce sont près de 15 millions d'euros de projets qui ont été financés auprès des communes dans le cadre de contractualisation avec l'Etat, la Région, le Département ou l'agglomération et qui restent en attente de finalisation.

Dans le contexte actuel, les Fonds de Concours et la Cellule d'accompagnement participent ainsi pleinement à la relance économique du territoire.

Soutien réaffirmé à l'Enseignement supérieur

L'agglomération du Cotentin est compétente en matière de soutien à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche depuis le 1^{er} janvier 2018 (reprenant à son compte les engagements de l'ex-Syndicat Mixte du Cotentin). Son concours au profit du site universitaire se manifeste de plusieurs manières :

- Rénovation et entretien de l'immobilier :

En plus de sa participation au programme de travaux pluriannuel 2018-2022 dont le montant est estimé à 5.4 millions d'€ pour poursuivre la réhabilitation du site, l'agglomération, suite à la demande de l'Université, a accepté, aux côtés des partenaires, d'augmenter son engagement pour faire face aux nombreux travaux liés à la vétusté des bâtiments (infiltrations notamment) et améliorer les conditions de vie étudiante (rénovation de la cafétéria). Pour 2020, l'agglomération

investira 203 005 € pour la poursuite des travaux.

- **Fonctionnement :**

L'agglomération du Cotentin participe à la prise en charge des frais de fonctionnement du site (charges salariales et frais de déplacements des enseignants) à hauteur de 150 000 €.

- **Charges d'exploitation du hall technologique :**

Le hall technologique propriété communautaire héberge depuis 2008 Corrodys et, depuis 2017, le laboratoire universitaire LUSAC, qui bénéficie d'un accord concernant la prise en charge des frais d'exploitation à hauteur de 16 995 € en 2020.

- **Soutien aux projets de recherche et d'innovation pédagogique :**

L'agglomération apporte son soutien à différentes initiatives notamment celles de l'ESIX (réaménagement d'une salle multimédia dans le cadre de la mise en place du Fablab de l'école) ou encore de l'IUT (refonte de la salle d'automatisme avec l'achat de 7 postes de production) pour un montant de 50 000 € en 2020.

L'apport global à l'Université de Caen Normandie versé par l'agglomération du Cotentin s'élève à 480 000 € en 2020. Ce soutien s'inscrit dans la continuité de celui accordé en 2018.

Un nouveau site économique majeur au cœur de l'agglomération

Afin d'apporter une réponse aux nouvelles attentes pour entreprendre et stimuler l'intelligence collective, l'agglomération vient d'élaborer la fiche action « Produit Phare » visant à définir

la création d'un lieu multi-usages qui regrouperait plusieurs espaces :

- Un Tiers Lieux coworking et un FabLab reposant sur l'animation et l'échange des connaissances ;
- Une pépinière d'entreprises pour des structures de moins de 3 ans avec un accompagnement et des tarifs progressifs sur la durée ;
- Un espace séminaire pour permettre la diffusion d'information économique et la formation ;
- Un hackerspace (espace rassemblant des personnes ayant un intérêt commun souvent orienté autour des nouvelles technologies, des sciences, etc.) afin de partager les ressources et le savoir ;
- Un espace permettant une offre d'enseignement supérieur à définir.

Ce Tiers Lieux pourrait répondre à une large cible : aux étudiants (pouvant intégrer ce campus connecté et suivre ainsi des cours à distance), au grand public et aux travailleurs nomades. Il serait animé par plusieurs communautés professionnelles afin de valoriser le savoir-faire et l'expertise du Cotentin.

Le principe de ce grand projet a été présenté dans le cadre du dernier Bureau communautaire et devra être affiné prochainement par la conduite d'une mission de programmation. Cependant, l'intérêt de son implantation dans le périmètre de la place Jacques Demy et de l'ancienne école des Beaux-Arts, en proximité directe de la Gare de Cherbourg afin de disposer d'une forte visibilité et accessibilité a retenu toute l'attention des élus.

L'eau n'augmentera pas en 2021

Le Conseil communautaire sera amené à décider du prix de l'eau en 2020. David MARGUERITTE proposera de ne pas augmenter ce tarif l'année prochaine, compte-tenu des marges de manœuvre, mesurées, du budget de l'eau. Le Président ne souhaite pas, lorsque cela est financièrement soutenable par le Cotentin, « *céder à la facilité d'augmenter les tarifs ou les impôts* ».